



MAISON de SANTÉ  
PROTESTANTE

Institution à but non lucratif créée en 1848

# MAISONS EN PARTAGE & HABITATS INCLUSIFS

## Livret de présentation

### Les Sources de la Garrigue

(5, Av. Franklin Roosevelt - Nîmes)

04.66.62.54.54

[accueilqf@msprotestante.fr](mailto:accueilqf@msprotestante.fr)



### Colorama

(1, rue Henri Revoil - Nîmes)

04.66.62.54.54

[accueilqf@msprotestante.fr](mailto:accueilqf@msprotestante.fr)



### Clair Soleil

(3, rue de la Faïence - Nîmes)

04.48.21.03.60

[accueilcs@msprotestante.fr](mailto:accueilcs@msprotestante.fr)



POUR LES 65 ANS ET PLUS & PERSONNES HANDICAPEES MAJEURES  
AVOIR UN LOGEMENT ADAPTE | ROMPRE L'ISOLEMENT | SE SENTIR EN SECURITE

[www.msp-nimes.fr](http://www.msp-nimes.fr)

## **Un habitat inclusif, c'est quoi ?**

L'habitat inclusif est un dispositif de la loi ELAN du 23 novembre 2018. Il s'agit d'une forme « d'habiter » intermédiaire entre le domicile et l'accueil en établissement. Il s'agit de petits ensembles de logements indépendants, caractérisés par la volonté de ses habitants de vivre ensemble avec des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté et sécurisé.

**En résumé, ils s'agit de logements sociaux destinés à des personnes de 65 ans ou plus ou des personnes handicapées, donnant accès à des services permettant de vivre en collectivité, développer de l'entraide et de la solidarité et maintenir son autonomie.**

## **Et une Maison en Partage c'est quoi ?**

Le label « Maison en Partage » est porté par le Département du Gard, en partenariat avec les communes, bailleurs sociaux et associations. Il s'agit d'un type d'habitat inclusif. Chaque « Maison en Partage » propose des logements individuels, adaptés et accessibles, à proximité des services et commerces, ainsi qu'un lieu de vie collectif où une animatrice assure des actions d'animations et propose une aide administrative. Le label « Maison en Partage » est donc porté par le Département du Gard, en partenariat avec les communes, bailleurs sociaux et associations.

**Concrètement, Les Sources de la Garrigue et Clair Soleil sont des maisons en partage portées par la Maison de Santé Protestante. Colorama est devenu un habitat inclusif en 2020.**



## **À qui s'adresse les Maisons en Partage/Habitats Inclusifs ?**

- Aux personnes âgées de 65 ans ou plus et/ou une personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite ;
- Aux personnes qui se sentent isolées et dont le logement actuel ne répond plus à leurs besoins ;
- Aux personnes souhaitent un logement adapté.

Il faut être éligible aux logements sociaux pour bénéficier de ce dispositif.

## **Comment cela fonctionne ?**

### **1/La gestion des logements est assurée par le bailleur social**

- Les logements sont de type T2, adaptés aux personnes à mobilité réduite (évier PMR, lavabo avec mitigeur PMR, bac de douche adapté, volets roulants électriques et veilleuses).
- Ces appartements peuvent convenir à une personne seule ou à un couple.
- Toutes les demandes liées à l'entretien des appartements sont gérées par le Bailleur Social.

### **2/Le développement de la démarche de partage et d'inclusion est porté par la Maison de Santé Protestante**

- Vivre dans l'un des dispositifs, c'est bénéficier de la présence d'une animatrice de vie sociale ou d'une agent de vie sociale qui vont aider à favoriser les liens, à donner les moyens aux résidents de développer les actions et animations que **ceux-ci désirent**. Elle n'est pas là pour organiser des animations, mais pour adapter les actions aux projets des résidents.
- La gestion des aides à domicile reste entre les mains du résidents, mais l'animatrice de vie sociale pourra vous aider dans vos démarches, comme pour des petites aides administratives.
- 1 salle commune accessible à tout moment pour pouvoir vous retrouver autour d'un café ou d'un thé, discuter, participer aux ateliers, etc.

## **Combien ça coûte ?**

Les appartements sont loués en fonction de la superficie et des revenus des locataires auquel il faut ajouter les charges du logement. Les logements sont éligibles à l'APL.

Au loyer avec charges, s'ajoute une **cotisation obligatoire et mensuelle** permettant de financer une partie du salaire de l'animatrice de vie sociale. Le reste est subventionné par le Conseil Départemental du Gard.

Pour connaître le montant de la cotisation (qui peut varier selon le lieu), merci de prendre contact avec par téléphone ou par mail.

Pour chacun de ses dispositifs, la Maison de Santé Protestante et ses professionnels contribuent à créer un climat agréable et sécurisant.



*La Maison en Partage des Sources de la Garrigue a ouvert en juillet 2016. Résidence paisible de 17 appartements, elle est idéalement située en plein centre-ville proche de tous commerces, d'un centre médical et des Jardins de la Fontaine.*

*Les liens sont favorisés par l'animatrice de vie sociale présente du lundi au vendredi, mais également par une ouverture sur le Quartier, l'EHPAD du Quai de la Fontaine ou l'accueil de jour pour des temps partagés conviviaux.*



*Le dispositif Colorama a été lancé en septembre 2017. Au départ, il s'agissait d'une Maison en Partage pour 20 des habitants de cette résidence. Depuis la fin de l'année 2020, Colorama est devenu un dispositif d'Habitat Inclusif. La Résidence se situe à deux pas de l'Avenue Jean-Jaurès et ses commerces. Inséré dans une grande résidence, les participants au programme bénéficient de la présence 7 jours sur 7 d'une animatrice de vie sociale ou d'un agent de vie sociale.*



*La Maison en Partage Clair Soleil a ouvert en avril 2022.*

*Comptant 18 logements, elle est proche de Gambetta et de la coupole des Halles.*

*Comme pour les Sources de la Garrigue, une animatrice de vie sociale est présente pour favoriser l'entraide au sein de la résidence, mais également s'ouvrir sur un quartier en devenir et dynamique avec des actions pouvant être conjointes avec l'EHPAD Clair Soleil et son accueil de jour.*

## **Comment présenter sa candidature ?**

### **1/ Vérifier son éligibilité :**

- > au profil : avoir plus de 60 ans ou 65 ans (selon le lieu) et/ou être en situation de handicap pouvant organiser ses aides à domicile.
- > au projet : vivre de manière partagée, coconstruire son projet de vie, exercer sa citoyenneté, maintenir ou retrouver une utilité sociale, etc.
- > à un logement social auprès d'un bailleur social et avoir un numéro unique d'allocataire.

### **2/ Demander un dossier d'inscription auprès de la Maison de Santé Protestante :**

- > Par téléphone au 04.66.62.54.54 ou au 04.48.21.03.60
- > Par mail à [accueilqf@msprotestante.fr](mailto:accueilqf@msprotestante.fr) ou [accueils@msprotestante.fr](mailto:accueils@msprotestante.fr)
- > Via le site internet de la Maison de Santé Protestante [www.msp-nimes.fr](http://www.msp-nimes.fr)

### **3/ Retourner le document rempli soit par courrier (adresse au dos) ou par mail à [accueils@msprotestante.fr](mailto:accueils@msprotestante.fr).**

*A réception de votre dossier, votre demande sera traitée et vous serez contacté(e) pour un rendez-vous avec l'animatrice de vie sociale et la cadre de santé de la Maison de Santé Protestante de Nîmes. Si votre profil est validé, vous intégrez la liste d'attente. Lorsqu'un logement se libère, votre candidature est communiquée pour étude de la commission d'attribution du bailleur social.*

## **Pour les personnes handicapées éligibles : le dispositif AVP**

Le Programme d'Aide à la Vie Partagée proposé par le Conseil Départemental du Gard et porté par la Maison de Santé Protestante est destiné à des personnes handicapées résidant dans une maison en partage ou aux alentours. Ce programme vise à permettre à ses bénéficiaires de s'épanouir en groupe dans une démarche inclusive (temps partagés, projets établis en communs, présence de professionnels pour réaliser ses objectifs).

**Ce dispositif vient donc en complément des dispositifs de Maisons en Partage / Habitat Inclusif pour des personnes en situation de handicap.**

L'éligibilité est vérifiée lors d'un entretien organisé à réception du dossier de demande d'admission pour une maison en partage ou habitat inclusif ou sur demande en nous contactant.

**2 MAISONS EN PARTAGE | 1 HABITAT INCLUSIF**  
**3 PROGRAMMES D'AIDE À LA VIE PARTAGÉE**  
**A proximité de commerces et de commodités**



La Maison de Santé Protestante de Nîmes a été créée en 1848.

Dès ses premières années, l'Institution reçoit gratuitement les malades les plus démunis. Très vite, elle connaît un certain succès grâce aux soins qu'elle apporte.

Après avoir géré une clinique, une maternité ou encore une école d'infirmier(e)s, la MSP apporte depuis le début des années 2000 toute son expertise et sa démarche humaniste dans l'accompagnement des personnes âgées.

Forte de ses valeurs d'accueil, d'accompagnement et de soin, celle-ci compte plusieurs établissements et services.

Aujourd'hui la Maison de Santé Protestante, c'est:

- > 4 EHPAD,
- > 1 unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes,
- > 1 Résidence Autonomie,
- > 3 dispositifs d'Habitat Inclusif ou Maison en Partage,
- > 3 Programmes d'Aide à la Vie Partagée,
- > 2 services d'accueil de jour,
- > 1 Dispositif Renforcé d'Aide à Domicile SENES DOMI.

